

Image not found or type unknown



Plainte pour harcèlement et dénonciation calomnieuse

Par **nicolino**, le **27/03/2008** à **14:03**

comment et auprès de qui porter plainte pour une voisine qui nous a torturé avec un bruit nocturne intense chaque nuit de 23h à 7h le matin, et ce, pendant 3 mois. Ces quelques 60 Nuits Blanches de chez blanche, eurent des conséquences de santé et notre vie s'est trouvée bouleversée. Aucune possibilité de dialoguer, une pétition a eu lieu, intervention verbale de la police. A la suite de cette intervention, le calme est revenu depuis janvier et nous pensions avoir retrouvé la paix. Or, à la suite d'un problème de tuyauterie (coup de bélier) dans l'immeuble il y a trois semaines un bruit a eu lieu dans la colonne centrale, dont personne n'est responsable dans ce logement locatif. Ma chère voisine a déposé à la suite de ce bruit une nouvelle main courante nous accusant de taper sur les tuyaux d'eau chaque matin et chaque soir!!!! et nous fait convoquer auprès du conciliateur de justice "soit disant pour conciliation amiable" ce dont j'ai tous les droits de douter. Puis je porterai plainte si cela ne se conclut pas pour harcèlement et dénonciation calomnieuse, en plus de la torture nocturne subie pendant trois mois et plus. Merci de votre réponse